



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 27

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2021

**La réunion a eu lieu par visioconférence.**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de rapport concernant le rapport d'activité de l'Ombudsman 2019 (dossier parlementaire n° 7811)
2. Avis quant à la recevabilité des 11 nouvelles demandes de pétition publique (10) et ordinaire (1) suivantes :

**Demande de pétition publique 1928 - Et ass Zäit ginn fir dass en Eltern Eberstadt ginn**

**Demande de pétition publique 1929 - Keine Zweiklassen gesundheits Gesellschaft keine Impfpflicht / Bei negativem PCR Test dann internationaler QR Code**

**Demande de pétition publique 1930 - Tables à langer non seulement sur les toilettes pour femmes, mais aussi pour hommes. / Wéckeldëscher net nämmen op den Fraen mee och op den Männertoiletten.**

**Demande de pétition publique 1931 - Pour une meilleure qualité de vie dans nos villes, villages et agglomérations importantes**

**Demande de pétition publique 1932 - Vaccination HPV: gratuite pour tout âge**

**Demande de pétition publique 1934 - Augmentation du poids total autorisé de 3500kg à 3850kg pour pouvoir rouler en Camping Car ou en camionnette avec le permis de conduire B**

**Demande de pétition publique 1935 - Interdire aux propriétaires de ne pas accepter d'avoir un animal de compagnie aux locataires**

**Demande de pétition publique 1936 - Zeréck ob déi al Steierkaart fir Grenzgänger**

**Demande de pétition publique 1937 - L'obligation de présenter les contrats de coalitions au suffrage universel avant la présentation du nouveau gouvernement**

**Demande de pétition publique 1938 - Gratis parken / stationnement gratuit**

**Demande de pétition ordinaire 1933 - Mobilité : Pôle d'échange P+R  
Lorentzweiler A7**

- 3. Validation des signatures récoltées par la pétition publique 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispenz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

**1. Adoption du projet de rapport concernant le rapport d'activité de l'Ombudsman 2019 (dossier parlementaire n° 7811)**

Monsieur le Rapporteur pour le débat d'orientation sur le rapport annuel 2019 de l'Ombudsman, Paul Galles, informe les membres de la commission qu'il a eu l'occasion d'assister à l'examen que les différentes commissions parlementaires ont fait des cas d'espèces évoqués par le médiateur et concernant leur domaine de compétence particulier.

L'orateur signale que les délais pour tenir compte de ces travaux furent fort brefs et que, notamment, la Commission des Affaires étrangères et européennes a dû reporter l'examen des cas d'espèces évoqués par l'Ombudsman en raison d'un problème technique qui ne permettait pas aux fonctionnaires du ministère concerné d'assister intégralement à la réunion prévue au départ. L'orateur constate que le domaine de l'immigration présente toujours de nombreux cas, hautement émotionnels. Il en tiendra compte dans son rapport oral lors du débat d'orientation.

Concernant les conclusions du Rapporteur dans le projet de rapport qui a été soumis aux membres de la Commission des Pétitions, Monsieur le Député Paul Galles résume les 10 points saillants qu'il a retenus.

En premier lieu, le Rapporteur remercie le Médiateur pour son travail. Ensuite, il souligne le rôle neutre de l'Ombudsman, qui consiste à remplir une mission de médiation entre les parties concernées. La Commission des Pétitions félicite les administrations et les citoyens pour le fait que les droits des citoyens sont mis en œuvre dans le cadre du travail du Médiateur.

Le Rapporteur fait encore état des chiffres concernant les réclamations et estime qu'il

convient de les considérer statistiquement et systématiquement. Il constate ensuite la répartition par ministère des différentes réclamations. Le Rapporteur souligne que le taux de correction évolue positivement, tant pour les administrations communales que pour les administrations et services étatiques. Par le biais des conclusions du Rapporteur, la Commission des Pétitions constate que le Médiateur n'a pas procédé au « *name and shame* » annoncé pour désigner nommément celles des administrations communales qui semblaient réticentes à communiquer avec l'Ombudsman.

Monsieur le Rapporteur souligne encore une fois que la recommandation 51 du Médiateur, qui demande une extension de ses compétences aux institutions privées exécutant des services publics, est soutenue par la Commission des Pétitions. L'orateur constate également que la Commission des Institutions de la Chambre des Députés s'est déjà penchée sur cette revendication du Médiateur. Par ailleurs, Monsieur le Rapporteur suggère que les recommandations du Médiateur soient systématiquement compilées afin de disposer ainsi d'un aperçu aisément.

La Commission des Pétitions est en mesure de féliciter toutes les administrations ayant accepté un recours gracieux et, finalement, le Rapporteur conclut à l'importance que continue à revêtir l'institution de l'Ombudsman.

Les membres de la Commission des Pétitions adoptent à l'unanimité le projet de rapport leur soumis.

## **2. Avis quant à la recevabilité des 11 nouvelles demandes de pétition publique (10) et ordinaire (1) suivantes :**

**Demande de pétition publique 1928 - Et ass Zäit ginn fir dass en Eltern Eberstadt ginn**

**Demande de pétition publique 1929 - Keine Zweiklassen gesundheits Gesellschaft keine Impfpflicht / Bei negativem PCR Test dann internationaler QR Code**

**Demande de pétition publique 1930 - Tables à langer non seulement sur les toilettes pour femmes, mais aussi pour hommes. / Wéckeldëscher net nämmen op den Fraen mee och op den Männertoiletten.**

**Demande de pétition publique 1931 - Pour une meilleure qualité de vie dans nos villes, villages et agglomérations importantes**

**Demande de pétition publique 1932 - Vaccination HPV: gratuite pour tout âge**

**Demande de pétition publique 1934 - Augmentation du poids total autorisé de 3500kg à 3850kg pour pouvoir rouler en Camping Car ou en camionnette avec le permis de conduire B**

**Demande de pétition publique 1935 - Interdire aux propriétaires de ne pas accepter d'avoir un animal de compagnie aux locataires**

**Demande de pétition publique 1936 - Zeréck ob déi al Steierkaart fir Grenzgänger**

**Demande de pétition publique 1937 - L'obligation de présenter les contrats de coalitions au suffrage universel avant la présentation du nouveau gouvernement**

**Demande de pétition publique 1938 - Gratis parken / stationnement gratuit**

**Demande de pétition ordinaire 1933 - Mobilité : Pôle d'échange P+R Lorentzweiler A7**

### **AVIS POSITIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique 1930 - Tables à langer non seulement sur les toilettes pour femmes, mais aussi pour hommes. / Wéckeldëscher net némmen op den Fraen mee och op den Männertoiletten.*

Dépôt: le 06.07.2021 à 16:42

Pétitionnaire: Tania Pereira Alves

*Demande de pétition publique 1931 - Pour une meilleure qualité de vie dans nos villes, villages et agglomérations importantes*

Dépôt: le 07.07.2021 à 10:26

Pétitionnaire: Daniel Miltgen

*Demande de pétition publique 1932 - Vaccination HPV: gratuite pour tout âge*

Dépôt: le 08.07.2021 à 08:41

Pétitionnaire: Aurélie Lechantre

*Demande de pétition publique 1934 - Augmentation du poids total autorisé de 3500kg à 3850kg pour pouvoir rouler en Camping Car ou en camionnette avec le permis de conduire B*

Dépôt: le 09.07.2021 à 15:28

Pétitionnaire: Mauro Viaggi

*Demande de pétition publique 1935 - Interdire aux propriétaires de ne pas accepter d'avoir un animal de compagnie aux locataires*

Dépôt: le 10.07.2021 à 00:18

Pétitionnaire: Candy Backes

*Demande de pétition publique 1937 - L'obligation de présenter les contrats de coalitions au suffrage universel avant la présentation du nouveau gouvernement*

Dépôt: le 11.07.2021 à 17:58

Pétitionnaire: João Paulo Ferreira

*Demande de pétition publique 1938 - Gratis parken / stationnement gratuit*

Dépôt: le 11.07.2021 à 22:59

Pétitionnaire: Georges Leuck

*Demande de pétition publique 1902 - Einführung eines festen persönlichen Steuersatzes von 20 % ab 2022*

Dépôt: le 09.06.2021 à 22:38

Pétitionnaire: Andrei Albu

*Demande de pétition publique 1906 - Renforcement de la loi contre le harcèlement moral au travail*

Dépôt: le 18.06.2021 à 23:19

Pétitionnaire: Ana Rita Nobre

*Demande de pétition publique 1925 - PRINCIPE de PRECAUTION et RISQUE de TESTS CANCERIGENES !*

Dépôt: le 03.07.2021 à 10:18

Pétitionnaire: Olivier Caisou-Rousseau

### **AVIS NEGATIFS**

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique 1928 - Et ass Zäit ginn fir dass en Eltern Eberstadt ginn*

Dépôt: le 06.07.2021 à 09:23

Pétitionnaire: Veronique Steffen

#### Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 1878 - *Finanziell Ennerstetzung vum Staat fier Eltren*, déposée le 17.05.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique 1929 - Keine Zweiklassen gesundheits Gesellschaft keine Impfpflicht / Bei negativem PCR Test dann internationaler QR Code*

Dépôt: le 06.07.2021 à 16:30

Pétitionnaire: Jean Marc Graul

#### Motivation :

La demande de pétition publique 1929 est sans objet car il n'existe ni une obligation vaccinale ni un projet pour introduire une telle obligation. De plus, la revendication du pétitionnaire pour obtenir un code QR internationalement valable en cas de test PCR négatif est déjà remplie.

### **A REFORMULER**

*Demande de pétition publique 1936 - Zeréck ob déi al Steierkaart fir Grenzgänger*

Dépôt: le 11.07.2021 à 12:26

Pétitionnaire: Alain Wirtz

#### Motivation :

La commission constate que le pétitionnaire se concentre dans la description de sa revendication exclusivement sur son cas personnel. Or, en matière fiscale, et notamment en ce qui concerne les régimes applicables aux frontaliers, les situations sont multiples. Dès lors qu'une pétition publique ne doit pas être le reflet d'un intérêt personnel ou privé, mais d'un intérêt général, le pétitionnaire est prié de formuler son texte de façon à tenir compte des situations rencontrées en général par les frontaliers.

### **Échange de vues**

Concernant la **demande de pétition publique 1932 - Vaccination HPV: gratuite pour tout âge**, Madame la Députée Lydia Mutsch donne à considérer que la vaccination HPV a déjà été élargie. Monsieur le Député Marc Hansen précise que les jeunes hommes peuvent désormais en bénéficier. Il souligne que l'efficacité de cette

vaccination est la plus élevée si elle intervient avant le premier rapport sexuel, ce qui rend l'extension de cette vaccination sur toutes les catégories d'âge peu utile. Madame la Présidente se réfère à une recherche du service parlementaire, dont il ressort que les filles et les garçons âgés entre 9 et 13 ans peuvent bénéficier actuellement de cette vaccination, tout comme les groupes à risque. Partant, la revendication d'étendre cette vaccination à toute tranche d'âge est recevable.

Quant à la **demande de pétition publique 1937** - *L'obligation de présenter les contrats de coalitions au suffrage universel avant la présentation du nouveau gouvernement*, Monsieur le Député Marc Hansen soulève la question de savoir si la revendication du pétitionnaire a trait à la Constitution, auquel cas, la Commission des Pétitions pourrait conclure à son incompétence. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf pense que la revendication n'implique pas de devoir procéder à une révision constitutionnelle. Monsieur le Député Gusty Graas est d'avis que même s'il fallait modifier la Constitution, la pétition serait pourtant recevable.

### **DEMANDE DE PÉTITION ORDINAIRE**

Les membres de la commission acceptent la demande de pétition ordinaire suivante :

*Demande de pétition ordinaire 1933 - Mobilité : Pôle d'échange P+R Lorentzweiler A7*  
Dépôt: le 05.07.2021 à 10:33  
Pétitionnaire: Luis Soares

3. **Validation des signatures récoltées par la pétition publique 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispenz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.**

Les membres de la commission valident les signatures de la pétition publique 1865 - LU: 2 Deeg Aarbechtsdispenz pro Mount fir Fraen déi hier Deeg kréien. FR: 2 jours de dispense de travail par mois pour les femmes qui ont leurs menstruations.

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES : 4854

(APRÈS la suppression de 75 doublons)

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	4854
NOMBRE DE SIGNATURES CONTRÔLÉES :	4854 = 100 %
NOMRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	49 = 1,01 %
NOMRE DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0
NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES :	49 = 1,01 %

**NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 4805**

Le nombre de signatures valides ayant dépassé le seuil de 4.500 signatures, la présente pétition publique bénéficiera d'un débat public. La commission décide d'y inviter Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

### **DIVERS**

Monsieur le Député Gusty Graas évoque une lettre adressée par le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, aux membres de la Commission des Pétitions. Cette lettre, qui date du début du mois de juin 2021, demande aux membres de la commission de se pencher sur le déroulement des débats publics. L'orateur

demande que l'on y consacre une réunion qui permette une discussion sur le fond.

Madame la Présidente explique qu'elle n'a pas vu ladite lettre dans le courrier électronique de la Chambre, mais qu'elle a connaissance de cette lettre qui lui avait été montrée par la Présidente de son groupe parlementaire. L'oratrice signale sa déception quant à ladite lettre. Elle estime qu'il est possible de s'adresser directement à sa personne si l'on estime qu'elle aurait mal géré une certaine situation. Madame la Présidente est ouverte à des réflexions critiques. Elle donne à considérer qu'en l'occurrence, le dernier débat public au sujet de la pétition 1811 a en effet vu un certain nombre d'organisations syndicales faire leur entrée au débat aux côtés du pétitionnaire qui avait initié ladite pétition. L'oratrice pense néanmoins que l'on ne peut intervenir dans le choix des experts nommés par le pétitionnaire.

Madame la Présidente explique encore qu'à l'opposé de la pratique observée par son prédécesseur, elle a pris l'habitude de contacter le pétitionnaire au préalable d'un débat en vue de clarifier avec lui les questions d'agenda. Il était en effet apparu que si les services parlementaires s'en occupent, ils rencontrent par trop souvent une certaine lenteur en ce qui concerne la réponse, notamment de la part des ministères. Les démarches aboutissent nettement plus rapidement si la Présidente de la Commission des Pétitions intervient en personne. L'oratrice explique aux membres de la commission qu'elle n'a jamais entamé une discussion avec les pétitionnaires au sujet de leurs revendications, mais a toujours eu comme souci d'apaiser les pétitionnaires et de les mettre à l'aise devant leur démarche publique. Madame la Présidente propose de continuer à figurer comme intermédiaire entre le Président de la Chambre des Députés et les membres du gouvernement, quitte à ce que les relais avec les pétitionnaires soient désormais de nouveau assuré par les services parlementaires.

Concernant l'étendue thématique qui apparaît dans les différents débats, et qui semble, selon la lettre de Monsieur le Président de la Chambre, dépasser parfois le sujet même d'une pétition ayant donné droit au débat, Madame la Présidente estime qu'il s'agit du droit d'un pétitionnaire de développer ses revendications comme il l'entend et qu'il n'est pas de mise de l'interrompre dans ses explications. Par ailleurs, l'oratrice affirme avoir compris qu'il faudra à l'avenir qu'elle veille davantage à maintenir le cap sur le sujet même de la pétition qui fait l'objet d'un débat. L'oratrice relève encore qu'il y aurait une accusation dont elle fait l'objet, notamment qu'elle aurait eu un échange séance tenante avec les pétitionnaires via la fonction des courriels sur son *smartphone*. L'oratrice souligne que tel n'est pas le cas et que les SMS qu'elle a envoyés concernaient exclusivement des demandes de prise de parole provenant de la part des députés.

Madame la Présidente évoque encore un autre point, à savoir une demande concernant la présence d'un autre membre de la Commission des Pétitions lorsqu'elle se rend auprès des pétitionnaires et de la presse à la suite du huis clos, pour leur présenter les conclusions retenues. L'oratrice rappelle qu'un autre député fut présent à une certaine occasion. Elle souligne toutefois qu'il appartient à la Présidente de la Commission de présenter les conclusions. Madame la Présidente tient par ailleurs à affirmer qu'elle n'a jamais présenté autre chose que ce qui fut retenu en guise de conclusions.

Madame la Présidente conclut en disant encore une fois qu'elle est déçue que les éléments qu'elle vient d'évoquer aient fait l'objet d'une démarche au niveau de la Conférence des Présidents.

Monsieur le Député Gusty Graas constate que la lettre de Monsieur le Président de la Chambre n'est pas parvenue à tous les membres de la Commission des Pétitions.

Partant, l'orateur pense qu'il convient de n'entamer une discussion sur le fond de cette lettre que lorsque tout un chacun puisse participer en connaissance de cause à une telle discussion. Monsieur le Député constate encore qu'à son entendement, ladite lettre ne s'est pas prononcée de manière critique vis-à-vis de Madame la Présidente de la commission, mais vise avant tout la manière dont se déroulent certains débats publics. Il y va aussi du rôle des experts. La lettre du Président de la Chambre semble être fondée sur la circonstance survenue lors du débat public relatif à la pétition 1811, qui a fourni une sorte de plateforme à différentes organisations syndicales en l'occurrence, mais d'autres organisations, notamment patronales, ne sont pas exclues de la demande de porter une réflexion approfondie sur le rôle des experts qui accompagnent l'auteur d'une pétition. Monsieur le Député demande que la Commission des Pétitions se concerte au moment de la rentrée en septembre 2021 sur le fond des éléments évoqués par le Président de la Chambre et en particulier sur le principe qui sous-tend le déroulement d'un *hearing*.

Madame la Présidente demande si on parle des *hearings* ou des débats publics.

Monsieur le Député Gusty Graas souligne qu'un *hearing* devrait être une plateforme dédiée au pétitionnaire. Il regrette la multiplication d'experts à laquelle on assiste et il pense que ces experts ne devraient jouer qu'un rôle secondaire.

Madame la Présidente signale qu'elle n'est pas très heureuse quant au fonctionnement des *hearings*, tels qu'ils sont organisés par la Commission de la Santé et des Sports. Elle affirme ne pas comprendre la raison pour laquelle des syndicats y ont été invités, car le personnel du secteur de la santé devrait y figurer en premier lieu. Quant aux débats publics, l'oratrice estime que l'on ne peut pas prescrire à un pétitionnaire le genre d'experts il devrait y associer.

Monsieur le Député Marc Hansen signale qu'il n'a pas lu en détail la lettre de Monsieur le Président de la Chambre des Députés. Il estime qu'il y a lieu de préparer et de discuter en détail les éléments qu'elle comporte. L'orateur aimerait situer un tel examen dans une discussion plus générale sur le fonctionnement de la Commission des Pétitions. Selon son entendement, il existe une distinction entre *hearing*, d'une part, et débat public, d'autre part. L'orateur souhaite mener une discussion fondamentale sur les débats publics. Quant aux *hearings* de la Commission de la Santé et des Sports qui furent évoqués, l'orateur rappelle qu'il existait une liste des associations et personnes à inviter et que celle-ci s'appuie sur les représentants autour du « Gesondheetssdësch ». Monsieur le Député estime qu'en l'occurrence, la présence des syndicats à ces *hearings* n'est pas mal venue. Par contre, il est d'avis que lors d'un débat public, une telle présence n'est pas opportune.

Monsieur le Député ne veut pas s'exprimer sur une éventuelle critique à l'adresse de Madame la Présidente. Il souligne l'importance de la neutralité dans laquelle doivent se faire les travaux de la Commission des Pétitions. Pour assurer cette neutralité, l'on a besoin de critères. En conclusion, Monsieur le Député pense qu'une réunion à ce propos nécessite une bonne préparation.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint les Députés Gusty Graas et Marc Hansen en ce qui concerne la nécessité d'une réunion particulière relative aux critères de fonctionnement de la Commission des Pétitions, réunion qui devra être bien préparée à l'avance.

\*

Les prochains travaux de la Commission des Pétitions consistent à lancer un nouveau

paquet de débats publics dans le cadre des évaluations des débats.

Si le sujet de l'examen des éléments de la lettre de Monsieur le Président de la Chambre revient à l'ordre du jour, ce sera dans le contexte plus général du fonctionnement de la commission. Il s'agit d'un élément prévu après que le site des pétitions a été renouvelé et après que l'évaluation des débats a eu lieu.

\*

La prochaine réunion régulière de la Commission des Pétitions aura lieu le 15 septembre 2021.

Il est possible qu'il y aura une brève réunion le 28 juillet 2021 en vue de valider des signatures de pétitions qui peuvent prétendre à un débat public.

Luxembourg, le 13 juillet 2021

Le Secrétaire-administrateur,  
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,  
Nancy Arendt épouse Kemp